Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260603-DE

Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **3 JUIN 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 28/05/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.06.03 – VIE INSTITUTIONNELLE - DESIGNATION REFERENT CLSPD

La constitution d'un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** est une obligation qui incombe aux communes de plus de 10 000 habitants. Les communes proches de Dinan ayant des problématiques similaires ont souhaité s'associer à ce dispositif qui permet un travail en partenariat pour définir une stratégie commune.

Aujourd'hui, le CLSPD réunit les 7 communes de la première couronne : Aucaleuc, Dinan, Lanvallay, Quévert, Saint Carné, Taden, Trélivan et une trentaine de structures locales institutionnelles ou associatives œuvrant dans le champ de la prévention.

Il a pour mission de :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables d'institutions publiques et privées présents sur le territoire de la commune en encourageant le partenariat local ;
- Dresser le constat des actions existantes et définir les actions et les objectifs à atteindre ;
- Encourager les actions en matière de prévention aux addictions, de soutien à la parentalité et de prévention aux violences.
- Travailler avec les services et associations autour des thématiques suivantes :
  - Prévention
  - Sécurité
  - Aide aux victimes
  - Éducation
  - Action sociale
  - Insertion
  - Logement

M. le Maire rappelle que la commune de St-Carné a adhéré au CLSPD en 2029 (cf. délibération n°2019/067 du 07/05/2019).

➢ Monsieur le Maire propose de nommer M. Didier BOISSONNET comme référent communal du CLSPD.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260603-DE

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer M. Didier BOISSONNET, Conseiller Municipal Délégué, comme référent communal du CLSPD.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 05/06/26 .
Le Maire,
Ronan TRELLU